

Décision n°2025-114
Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°25A003 : Travaux de désimperméabilisation et végétalisation du GS du Bourg et de la place Jacques Prévert

Lot n°2 : VRD
Avenant n°1

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par BDP Concept (Paysagiste concepteur – mandataire) située au 1 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon (69009) en vue de réaliser des travaux de végétalisation sur différents sites de la commune,

VU la décision n°2025-50 en date du 28 avril 2025 portant attribution du lot n°2 « VRD » à l'entreprise STPML située 50 rue Marcel Mérieux à Sainte Consorce (69280) pour un montant de 89 127,90 € HT soit 106 953,48 € TTC (TVA 20 %),

VU l'article R.2194-7 du Code de la commande publique permettant les modifications non-substantielles pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT que le Maître de l'ouvrage souhaite un complément d'aménagement du cheminement d'accès perméable, comprenant la réalisation d'une tranchée pour le réseau d'éclairage public ainsi que la fourniture et pose de bordures béton et de planches de rive en sapin.

CONSIDÉRANT que le ghore existant ne peut être conservé, celui-ci doit être évacué (sans surcoût) pour la mise en œuvre du nouveau ghore.

CONSIDÉRANT qu'une moins-values est applicable pour prestations supprimées, comprenant 16 ml de reprises sur réseau fortement dégradé et 40 ml de protection mécanique sur réseau enterré.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Réalisation d'une tranchée pour réseau d'éclairage public (prix marché)	3 015,00 € HT
Fourniture et pose de bordure béton	330,00 € HT
Fourniture et pose de planche de rive en sapin	648,00 € HT
Fourniture et mise en œuvre de ghore	3 965,00 € HT
Moins-values prestations supprimées	- 2 000,00 € HT
Total HT	5 958,00 € HT
Total TTC	7 149,60 € TTC

Accusé de réception en préfecture
089-216900894-20251007-Déc2025-114-A0
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception préfecture : 08/10/2025

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 5 958,00 € HT soit 7 149,60 € TTC.

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°02 « VRD » s'élève désormais à 95 085,90 € HT soit 114 103,08 € TTC ce qui représente une augmentation de 6,27 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 07 octobre 2025

Claire POUZIN
Maire de Francheville

